

CIRCULAIRE n° 2319/MFB/DGD du 17 OCT 2024

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet** : Prorogation du délai d'embarquement des formules cacao et café levées au 30 septembre 2024.

**Réf** : Note n° CCC/0100-24/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SAV-IKF/SV-DK du 01/10/2024.

Conformément aux dispositions de la note du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao à l'attention des exportateurs et transformateurs de Café-Cacao, visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que **le délai d'embarquement des formules cacao et café, levées au 30 septembre 2024, est prorogé jusqu'au 17 novembre 2024 pour les Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

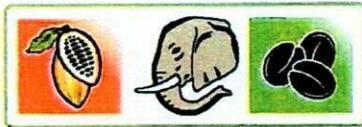
**PJ** : Copie de la Note n° CCC/0100-24/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SAV-IKF/SV-DK du 01/10/2024.

**Ampliatiions :**

- MFB/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-CI
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



**Général DA Pierre A.**  
Commandeur de l'Ordre National



## Le Conseil du Café-Cacao

Le Directeur Général



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail



Abidjan, le 01 OCT. 2024

09/10/2024

SG

### NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO

N/Réf. : CCC/ 0100-24 /DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SAV-IKF/SV-DK

**Objet** : Prorogation du délai d'embarquement des formules cacao et café levées au 30 septembre 2024

**Mesdames, Messieurs,**

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de cacao et de café dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 30 septembre 2024, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 17 novembre 2024 pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de nos salutations distinguées.

  
**KONE Brahim Yves**



0505534823

**Ampliation** : Direction Générale des Douanes